



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 22 septembre 2003

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Edouard ALTRUY, Conseiller Communal honoraire de la Ville de Tournai, décédé le 5 août 2003 et qui avait exercé son mandat du 4 janvier au 25 avril 1983.

Le Conseil a pris connaissance de l'approbation, par Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, de la délibération du Conseil Communal du 26 mai 2003 fixant à 7.212.385,54 € la contribution de la Ville de Tournai au budget de la Zone de Police du Tournaisis.

Le Conseil Communal a alors décidé de :

- octroyer à la Régie Communale Autonome un droit de superficie de 50 ans sur les parcelles sises à Kain et sur lesquelles le Stade Luc Varenne a été érigé
- interdire le stationnement, du côté impair, le long du n° 23, sur une distance de 8 m dans la rue du Four Chapitre
- supprimer le stationnement en faveur d'handicapés chaussée de Renaix, 17 et rue Saint-Eloi, 20 à Tournai suite au décès des bénéficiaires.
- interdire le stationnement du côté impair sur une distance de 6 mètres répartie en 2 x 3 mètres de part et d'autre de l'accès carrossable de l'école sise au n° 53 dans la rue du Quesnoy à Tournai
- réserver le stationnement en faveur d'handicapés rue Campin à Tournai, à l'angle de l'avenue Edmont Wibaut
- limiter la vitesse à 50 km/h dans les rues Maréchal, de l'Eglise, Grand'Mazures et chemin de la Place à Maulde
- établir deux passages pour piétons à Templeuve, rue de Roubaix reliant les n° 22 et 27 et rue de Néchin reliant les n° 5 et 2
- marquer son accord sur le projet de charte relative à l'utilisation du courrier électronique et de l'Internet au sein de l'Administration Communale et d'en assurer son application

- confirmer l'ordonnance de police visant d'une part à imposer la fermeture des débits de boissons de type dancings et discothèques entre 8 heures et 20 heures et d'autre part d'interdire la délivrance et la consommation de boissons alcoolisées ou énergisantes sur le domaine public ou sur des terrains privés accessibles au public dans le cadre d'une manifestation non autorisée par Monsieur le Bourgmestre
- marquer son accord sur les termes du projet de convention à conclure entre la Ville de Tournai et la SA FAMILY CENTER TIROU relatif à l'exploitation d'un établissement de jeux de classe II à l'enseigne "FAMILY GAME CENTER" à l'étage du bowling "LE CLOVIS", sis chaussée de Courtrai à Ramegnies-Chin.
- arrêter le nouveau règlement de travail applicable au personnel de la Ville à partir du 1^{er} juillet 2003.
- arrêter le nouveau règlement du contrôle des congés de maladie du personnel communal.
- marquer son accord sur les termes de l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville de Tournai et la Région Wallonne en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un guichet de l'énergie à Tournai.
- ratifier la convention relative à la mise en œuvre du projet INTERREG III - EURAPHIS II (Animation du Patrimoine des Villes Historiques de l'Eurorégion) ainsi que l'avenant n° I à cette convention.
- approuver la décision prise par le Collège Echevinal marquant son accord de principe sur la convention-exécution 2003 réglant les modalités d'exécution de l'Arrêté Royal relatif à l'octroi d'une subvention de 620.000,00 € pour la réalisation de l'opération de revitalisation urbaine du Site CASTERMAN à Tournai.
- exécuter les travaux d'éclairage public visant la mise en sécurité des abords à l'Ecole Paroissiale, rue de Roubaix et de l'Ecole Communale, rue de Tournai à Templeuve.
- passer des marchés ayant pour objet :
 - 1/ les travaux de construction de trottoirs (2003) à Tournai, rues du Casino, du Tir à la Cible, Vieux chemin de Bouvines (partie), rue Général Ruquoy (partie) et avenue des Etats-Unis;
 - 2/ les travaux d'amélioration de la voirie et des trottoirs (2003) rue Barthélémy Frison à Tournai.
- approuver les projets définitifs relatifs aux travaux d'égouttage du Rond-Point de l'Europe, de la rue d'Ormont et Grégoire Decorte à Kain.
- marquer son accord sur le projet de convention entre la Ville de Tournai et la Région Wallonne en vue de la réalisation d'une installation de cogénération par gazéification de bois pour la production d'électricité et de chaleur à la Piscine de l'orient à Tournai.
- passer un marché de services ayant pour objet la désignation de l'auteur de projet chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité technico-économique préalable en vue de la

réalisation d'une installation de cogénération par gazéification de bois pour la production d'électricité et de chaleur à la Piscine de l'Orient.

- approuver le projet relatif aux travaux d'aménagement d'une salle polyvalente et d'un préau à l'Ecole maternelle de la chaussée de Lille à Tournai.
- passer des marchés ayant pour objet :
 - 1/ les travaux de réhabilitation du bâtiment sis avenue de Picardie à Ramegnies-Chin;
 - 2/ l'acquisition de matériaux destinés à l'aménagement du hall, rue Pennequin à Tournai (Kain).
- octroyer à la Zone de Police un bail emphytéotique pour le terrain sur lequel le chenil de la brigade canine a été érigé.
- passer des marchés ayant pour objet :
 - 1/ l'acquisition et la pose d'extracteurs de fumées destinés aux locaux de lithographie et de sérigraphie de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Tournai;
 - 2/ l'acquisition de matériaux destinés à la mise en conformité électrique du local de sérigraphie de cet établissement;
 - 3/ l'acquisition d'un camion grappin et une camionnette d'occasion ainsi qu'une machine à tracer destinés au Service Voirie de la Ville;
 - 4/ l'acquisition de matériel topographique destiné au Bureau d'Etudes de la Ville;
 - 5/ l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet PISTE du programme INTERREG III de la Ville;
 - 6/ la naturalisation d'un élan du cap destiné au Musée d'Histoire Naturelle de la Ville;
 - 7/ la réparation de l'échelle aérienne du Service Incendie de la Ville;
 - 8/ la reconstitution des registres de l'état civil et l'actualisation continue des actes d'état civil de l'entité de la Ville de Tournai.
- approuver les modifications à apporter aux voiries communales à :
 - Vezon, rue Albert Ier
 - Rumillies, chemin du Druguet et Bas Rejet.
- souscrire des parts sociales dans le capital du Service de Distribution de l'Ouest du Hainaut en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis à Béclers, chemin Petit.
- émettre un avis favorable sur le budget 2003 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Maur.
- approuver les comptes de l'exercice 2002 de la Régie de l'Abattoir et les comptes 2000 et 2001 de la Régie Foncière.

Le Conseil a ensuite pris acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse communale pour le 2^{ème} trimestre de l'exercice 2003.

Le Conseil a enfin décidé de :

- modifier le budget 2003 par modification budgétaire extraordinaire n° 4 et ordinaire n° 5.

- marquer son accord pour solliciter auprès du Gouvernement Wallon un prêt d'aide extraordinaire à long terme pour l'année 2003 dans le cadre du Plan TONUS-AXE II.
- se porter caution solidaire envers DEXIA BANQUE des opérations contractées par la Régie Communale Autonome de Tournai pour la construction du Stade Luc VARENNE.
- fixer :
 - 1/ le taux d'intérêt de 81 prêts et de reporter la date de révision actuelle de ces 81 crédits de 3 ans;
 - 2/ le taux de 40 prêts des Régies Foncière et des Eaux et de reporter la date de révision actuelle de ces 40 crédits de 3 anset ce, sur proposition de DEXIA BANQUE.
- augmenter la provision pour menues dépenses d'un Service de la Ville.
- désaffecter le solde disponible de divers emprunts pour l'achat de mobilier de bureau.
- restructurer ses écoles communales dans un souci d'optimalisation et de cohérence et ce en application de l'Arrêté Royal du 2 août 1984 (article 31).
- approuver le contrat-programme 2004-2007 du Centre Culturel Régional et Transfrontalier.
- accepter des dons en faveur du Musée d'Armes.
- autoriser le prêt d'œuvres du Musée des Beaux-Arts pour, d'une part, une exposition qui se tiendra en France à l'initiative des Musées Départementaux du Conseil Général de la Somme, et, d'autre part, aux organisateurs d'une mission scientifique américo-européenne tenue à Maastricht.